

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n°51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subventions.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence – Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> En numéraire (argent) En nature	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle ou ponctuelle Pluriannuelle.

A envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr>):

- Etat -Ministère**
Direction (ex : départementale – ou régionale – de la cohésion sociale, etc)..
- Conseil régional**
Direction /Service....
- Conseil départemental**
Direction /Service.....
- Commune ou Intercommunalité**
Direction /Service.....
- Etablissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination :

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro de Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local :

1.5. Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e-légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : Jeunesse et éducation populaire attribué par Ministère de la Ville, Jeunesse et Sports en date du : 06/06/2015

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
Aucune en 2016

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

-

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaire : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association Année

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
Autres fournitures		Ville, Jeunesse et Sports	
		Culture, Education nationale	
61 – Services extérieurs		Part Fonjep Jeunesse	
Locations		Part Fonjep Culture	
Entretien et réparation		CGET	
Assurance		FDVA	
Documentation			
		Conseil-s Régional(aux)	
62 – Autres services extérieurs		Ile-de-France	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Conseil-s Départemental(aux)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Indemnités service civique		Autre établissement publics : CNL	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Financements privés (fondations)	
		75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	
66 – Charges financières		758. Dons manuels - Mécénat	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotations aux amortissements		77 – Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
		79 - Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement		Quote-part de recettes d'activités	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	

Ne pas indiquer les centimes d'euros. « L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération ; communauté urbaine. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut quantitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription e, comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville OUI

Intitulé : Cours d'éveil musical ou d'éducation musicale pour enfants atteints de troubles psychologiques ou de handicap mental

Objectifs :

Les enfants en situation de handicap mental possèdent un très faible accès à la culture sur le territoire. Ils ont peu d'accès non seulement aux lieux culturels tels que les musées mais également aux cours de pratiques culturelles. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons diversifier nos activités et élargir notre public. Nous souhaitons grâce à ce projet permettre à ce public spécifique de suivre des cours d'éducation musicale.

Le premier objectif est donc de permettre à un public peu touché par l'éducation musicale d'assister à des cours de musique adaptés à leurs spécificités et ainsi lui permettre de participer à une activité artistique et de développer des connaissances au même titre que le public ne souffrant pas de handicap.

Le deuxième est de les inclure et de les impliquer dans une activité de groupe mais aussi dans la vie culturelle de leur ville. Pour se faire, il est nécessaire de les inclure dans certains projets menés par l'école de musique (représentations, auditions...).

La pratique d'une activité d'éducation musicale peut permettre à ces enfants de prendre confiance en eux, et participer à leur intégration sociale.

Le dernier objectif est de créer des classes adaptées à leurs différences et leurs besoins au sein de notre structure. Cela implique la présence d'un personnel formé pour accueillir ce public et à son écoute.

Description :

Le projet consiste en l'ouverture de deux classes d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans ayant un handicap mental et de deux classes d'éducation musicale pour les enfants de 7 à 10 ans ayant également un handicap de ce type. Un cours aura une durée de 1h que ce soit de l'éveil musical ou de l'éducation musicale. Les cours auront lieu chaque semaine, de septembre à juin, durant la journée du mercredi. Ils s'organiseront de la manière qui suit : de 10h à 11h et de 15h à 16h éveil musical, de 11h à 12h éducation musicale puis de 14h à 15h. Il est nécessaire que l'inscription des enfants soient faite de manière annuelle et qu'ils soient suffisamment assidus en classe afin de permettre un suivi et une progression des enfants. Une cotisation annuelle de 250€ est demandé lors de l'inscription des enfants.

Tous les cours seront dispensés par un professionnel ayant une certification musicale et connaissant les spécificités et les besoins du public accueilli durant ces classes. Il sera accompagné d'un service civique lors des classes afin d'accompagner au mieux les enfants. Le service civique participera en outre aux tâches administratives (renseignements, inscriptions...), relatives au projet.

A la fin de l'année, les enfants inscrits aux différents cours participeront aux représentations de fin d'année de l'ensemble des classes de l'école de musique. Ils présenteront à ce moment un petit ensemble musical permettant de se rendre compte du travail qu'ils auront menés durant leur année.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non discrimination) nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Ce projet est destiné aux enfants atteints de handicap mental de la ville souhaitant découvrir la musique et recevoir une éducation musicale. Les cours d'éveil musical sont destinés à des enfants de 4 ans à 6 ans. Seul 5 enfants peuvent suivre un cours en même temps. C'est pour cette raison que seuls 10 enfants de 4 à 6 ans pourraient intégrer les deux classes que nous souhaitons créer.

Les cours d'éducation musicale sont destinés à des enfants de 7 ans à 10 ans. Seul 5 enfants peuvent suivre un cours en même temps. C'est pour cette raison que seuls 10 enfants de 7 à 10 ans pourraient intégrer les deux classes que nous souhaitons créer.

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'action est principalement destinée au territoire d'implantation de l'école de musique mais reste toutefois ouvert aux personnes venant d'un territoire différent dans la limite des places disponibles.

Moyens matériels et humains (voir aussi les « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement à l'action/projet	2	2
Salarié	1	0.2
dont en CDI		
dont en CDD	1	
dont emplois aidés ¹		
Volontaires (services civiques...)	1	1

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETP) :

Date ou période de réalisation : de septembre 2019 à juin 2020

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Un rapport de 1 à 2 pages synthétisant le bilan des travaux menés sur la durée du projet et les perspectives que celui-ci aura ouvertes sera rédigé par l'ensemble de l'équipe porteuse du projet.

Une représentation sera organisée en fin d'année, en même temps que l'ensemble des représentations des autres cours dispensés par l'association. Cette représentation permettra de rendre compte des actions menées au cours de l'année.

L'évaluation reposera principalement sur la satisfaction des enfants et des parents à l'issue de l'année de cours mais également sur le taux de participation et le nombre d'inscription dans les quatre classes. Seront également évaluée l'assiduité des participant.e.s aux cours, leur présence ainsi que le déroulé des séances.

En cas de demande, le projet sera reconduit l'année suivante avec la possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire en cas de nécessité.

¹ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget du projet

Exercice du 09/2019 au 06/2020

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 000
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures	1 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
Autres fournitures		Ville, Jeunesse et Sports	
		Culture, Education nationale	
		3 600	
61 – Services extérieurs		Part Fonjep Jeunesse	
Locations		Part Fonjep Culture	
		3 600	
Entretien et réparation		CGET	
Assurance		FDVA	
Documentation			
		Conseil-s Régional(aux)	
62 – Autres services extérieurs		Ile-de-France	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	100	Conseil-s Départemental(aux)	
		2 000	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
		400	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels	3 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Indemnités service civique	6 300	Autre établissement publics : CNL	
Charges sociales	600		
Autres charges de personnel		Financements privés (fondations)	
		75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	
66 – Charges financières		758. Dons manuels - Mécénat	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotations aux amortissements		77 – Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
		79 - Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	11 000	TOTAL DES PRODUITS	11 000
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement		Quote-part de recettes d'activités	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	

La subvention sollicitée de 6 000€, objet de la présente demande représente 39 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) legal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptable, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exerce en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de 3 600€ au titre de l'année ou exercice 2019.

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association
=> Joindre un RIB

Fait, le 27/06/2019 à Paris

Signature

⁸ - « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour la mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 11984 du code civil ».

⁹ - Changements de dirigeants, modifications des statuts, etc.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides de l'Etat

Si, et seulement si, l'association a déjà reçu au cours de trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : Décision Almunia », « Règlement des minimis », « Régime d'aide pris sur la base de RGEC »...) renseigner le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	« Décision » européenne, « règlement » ou « régime d'aide », européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.